

# LES AGENTS TERRITORIAUX S'APPAUVRISSENT!

## Mardi 29 Septembre 2026, c'est la GREVE pour nos rémunérations !

Le SMIC a augmenté de 2,41 % le 1<sup>er</sup> Juin dernier, pendant que les salaires de la Fonction Publique restent gelés du fait d'un gouvernement qui sert les élites depuis 10 ans.

435 milliards d'euros pour la programmation militaire + 36 milliards supplémentaires annoncés, 211 milliards d'aides publiques annuelles aux entreprises sans contrepartie, entreprises qui reversent 61 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires au 2<sup>e</sup> trimestre 2026, alors que sur l'année 2025, ils s'élevaient à 107,5 milliards d'euros !

**Des milliards pour le capital, les actionnaires et la guerre, la précarité renforcée pour les agents et les agents publics, ça suffit !**

Depuis le 1er juillet, **862 000 agent-es**, perçoivent une indemnité différentielle pour ne pas percevoir une rémunération en dessous du Salaire Minimum, le SMIC (ils étaient 356 000 en janvier dernier).

**En six mois, leur nombre a plus que doublé.**

Que dire des grilles indiciaires ???

**ELLES S'ECRASENT !!**

En catégorie C, l'ancienneté ne se lit plus sur la paie !

La catégorie B débute au salaire minimum !  
Et la catégorie A elle-même n'en est plus qu'à quelques euros...

La grille, qui doit dire la carrière, garantir et assurer son déroulement, ne dit plus rien. Et quand vient la retraite, le mécanisme se prolonge : toutes les pensions de catégorie C passent désormais sous ce même seuil, et sans compensation.



Pourtant, pour certains emplois administratifs supérieurs des collectivités territoriales de plus de 40 000 habitants et des établissements publics locaux assimilés, ça bouge !

Le décret n° 2026-487 du 10 juin 2026 institue un régime indemnitaire propre à ces emplois. Il supprime le bénéfice de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) et le bénéfice de la prime de responsabilité. L'esprit de la réforme est que l'enveloppe globale de ces anciennes primes (NBI + prime de responsabilité) est désormais intégrée et peut être largement compensée par les nouveaux plafonds de ce régime indemnitaire aligné sur l'État.

En clair, il concerne les fonctionnaires et contractuels (DGS, DGA des grandes collectivités) qui verront donc, en principe, leurs primes s'aligner sur celles de la haute fonction publique d'Etat.

Ce nouveau régime indemnitaire est plus généreux sur le papier, mais n'offre **pas de garantie stricte à titre individuel !!**

**Qu'en est-il de toutes les autres catégories pour leur alignement sur les primes d'Etat ?!**

**Pour rétablir la parité avec l'inflation cumulée depuis 2000,**

**le point d'indice devrait déjà être porté à 6,50 € (contre 4,92 € à ce jour).**

Mais le point d'indice reste gelé depuis 2023, nous en sommes à la 3ème année blanche qui devrait perdurer encore en 2027, selon les annonces du gouvernement !

- Litre d'essence : 2,19€ à 2,31€ actuellement
- Evolution des loyers : +18% en 10 ans
- Facture d'électricité : +2,5% depuis août 2026
- Facture de gaz : +8% annoncé pour oct. 2026



Evolution du point d'indice des agents de la fonction publique territoriale :

- **2016 - 2017** : +1,2 % (2 Revalorisation sous la présidence Hollande)
- **2017 - 2022** : 0 % (gel total)
- **Juillet 2022** : +3,5 % (débloqué face à la crise inflationniste de 5,2%)
- **Juillet 2023** : +1,5 % (débloqué face à la crise inflationniste de 4,9%)
- **2024-2026** : 0 % (nouveau gel triennal appliqué par l'État)

**Cumul sur 10 ans : La valeur du point d'indice a augmenté d'environ + 6,3 %.**  
**C'est nettement inférieur à l'inflation cumulée sur la même période (qui dépasse les 18 %).**

**Augmenter les rémunérations**, c'est augmenter le salaire socialisé, qui sert à financer la Sécurité sociale et notre caisse de retraite, la CNRACL. C'est créer des emplois statutaires et qualifiés, et par voie de conséquence, développer **notre pouvoir de vivre !**

## REVENONS AUX PROMESSES DE MARS DERNIER...

Notre Maire, alors candidate à sa réélection, s'est engagée dans un tract à destination des agents, à « **ouvrir une nouvelle négociation sur les primes**, afin de mieux reconnaître vos expertises, vos responsabilités et votre engagement professionnel ». **Lors de notre rencontre avec Madame Le Maire et les organisations syndicales, le 26 juin dernier, la CGT a demandé un calendrier de négociations sur le RIFSEEP, seul levier pour augmenter nos traitements. Nous attendons toujours une date !**



**Le 29 septembre 2026, on se mobilise  
pour nos rémunérations, pour nos conditions de travail,  
et contre la précarité !**

Rendez-vous le **Mardi 29 Septembre à 14h30** Porte de Paris à Lille – face à la Mairie de Lille

Si vous souhaitez organiser un départ groupé depuis Tourcoing,  
Rapprochez-vous du Syndicat des Communaux et du CCAS.

**Nous sommes les indispensables !**  
**Ensemble, imposons nos revendications pour nos salaires,  
nos droits et nos services publics !**



Loi RGPD. Conformément au Règlement européen sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), vous avez le droit de demander à consulter / corriger / vous opposer / exporter / supprimer le contenu des informations personnelles détenues dans notre système d'information si elles existent, ainsi que les traitements associés